

Règlement général de la Neyruzienne

1. Organismes

La Neyruzienne est une course à pied villageoise organisée par le Ski-Club Neyruz. Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment par mail à l'adresse info@skiclubneyruz.ch.

2. Dossards

Les dossards sont distribués le jour de la course au Stade « des Simon » à Neyruz. Les coureurs devront porter leur dossard bien visible à tout moment.

3. Prix et paiement

Le prix pour les catégories poussins/poussines, écoliers/écolières A, B, C, cadets/cadettes, juniors est de 10 CHF.

Le prix pour la catégorie Nordic Walking est de 15 CHF.

Le prix pour les catégories Femmes et Hommes est de 20 CHF.

4. Inscriptions tardives

Elles sont acceptées avec majoration de 5 CHF jusqu'à 45 minutes avant le premier départ.

5. Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif et aucune inscription ne sera remboursée. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur au préalable.

6. Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

7. Prix souvenir

Chaque participant à la Neyruzienne recevra un prix souvenir.

8. Prix spéciaux

Un prix aux 3 premiers de chaque catégorie sera remis (sauf Nordic Walking).

9. Restauration

Des stands de restauration seront organisés sur le site de la course.

10. Vestiaires

Des vestiaires femmes et hommes sont mis à disposition des participants de la Neyruzienne. Les vestiaires se trouvent directement sur le site du Stade des Simon.

11. Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de La Bâloise Assurance. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel. De plus, tous les participants se conformeront aux instructions des organisateurs, de la police, des pompiers et des bénévoles disposés sur le parcours.

12. Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

13. Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries, ...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.

14. Disqualification

Aucune aide extérieure ne sera admise : les suiveurs motorisés ou non sont interdits sur tout le parcours.

15. Principes et responsabilités

La Neyruzienne est une épreuve de course à pied réservée uniquement aux coureurs en bonne santé et en possession d'un dossard valable fixé sur la poitrine ou sur le short. Par son inscription, le coureur s'engage sur l'honneur à respecter le règlement des courses. Toute violation du présent règlement sera sanctionnée par une disqualification. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'atteinte à la santé d'un concurrent survenant en course, d'accident, de dommage ou de vol. Le coureur qui nécessite des soins en raison du non-respect des recommandations sera tenu d'en assumer le coût financier. Tous les participants doivent être assurés.

16. Modifications

Le présent règlement peut être modifié en tout temps.

17. Déchets

Il sera strictement interdit de jeter des détritrus ou emballages vides tout au long du parcours.

18. Respect du règlement

Par le simple fait de s'inscrire à une des épreuves, les concurrents déclarent avoir pris connaissance du règlement.